



Rue de la Haute Garenne  
42405 SAINT CHAMOND

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 06 NOVEMBRE 2018**

La séance est ouverte à 18h16 . Le quorum est atteint : 19 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

**Membres présents en ouverture de séance** : 20 Membres titulaires et suppléants – dont 19 membres titulaires.

• **Membres de droit :**

a. *Personnels d'encadrement de l'établissement :*

- Mme GIRAUDEAU, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

b. *Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :*

- Mme BERLIER Solange, élue représentante de la collectivité territoriale de rattachement,

• **Représentants élus des personnels enseignants :**

- M FAVIER, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme LAURENT, représentante élue des personnels d'éducation,
- Mme MAVILLA-SANZ, représentante élue des personnels enseignants,
- M MENDES, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme MOREL, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants.

• **Représentants élus des personnels non enseignants :**

- Mme PORTAILLER, représentante élue des personnels non enseignants.

• **Représentants élus des Parents d'élèves :**

- Mme GRENIER, représentante élue des Parents d'élèves, puis supplée par Mme PLANTIER
- Mme QUIBEL, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme RABATHEL, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des Parents d'élèves.

• **Représentants élus des Élèves :**

- LEGAT Louise, représentante élue des élèves,
- SMATI Redhouane, représentant élu des élèves.

### **Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h15**

- M. BOUABDALLAH, représentant élu des Parents d'élèves, suppléé par Mme SHANOUN
- M DECLINE, élu représentant de la commune,
- Mme CHAILLOT, élu représentant de la commune,
- M. REYNAUD, élu représentant la commune de rattachement,
- Mme VERNUSSE, Professeur des écoles et coordinatrice du R.E.P.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration accueille les nouveaux membres présents et les remercie de leur décision de s'être porté(e) candidat(e) à cette instance décisionnelle. Cette marque d'engagement au bénéfice du fonctionnement mérite d'être soulignée.

Mme RABATHEL, représentante élue des parents d'élèves, est désigné(e) comme étant secrétaire de séance.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'ajouter un point 9. en Titre II. Par ailleurs le point 1. du Titre II est précisé comme suit.

**L'ordre du jour soumis au vote est le suivant :**

### **Préambule - fonctionnement des instances**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du Compte rendu du CA du 17/09/2018
3. Installation des différentes installations – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

### **I Actions éducatives et pédagogiques**

1. Approbation du protocole « Continuité des apprentissages et remplacement de courte durée »
2. Répartition définitive des IMP attribuées
3. Fonctionnement des instances et finalisation du calendrier prévisionnel annuel 2018 – 2019.
4. Projet du Réseau d'Education prioritaire du collège et Démarche d'élaboration du Contrat d'Objectifs tripartite – Mise en œuvre de la concertation et calendrier annoncé.
5. Règlement intérieur du collège – Observations et Recommandations de l'Autorité académique et derniers ajustements effectués.
6. Convention d'accueil de Madame Juliette Mitanne, Etudiante en Master à l'Université Jean Monnet, dans le cadre d'un stage professionnel d'observation.

### **II Organisation financière et comptable**

1. Délégation de signature à Madame l'Adjointe Gestionnaire pour la signature des actes du chef d'établissement sur l'application DEMACT
2. Autorisation de signature de la convention AGASEF
3. Autorisation de signature des contrats et marchés de l'année 2018/2019
4. Approbation du règlement des commissions fonds social
5. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles modifiés pour les sorties théâtre 2018/2019 (5 € au lieu de 4 € voté au CA du 17.09.2018)
6. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles d'un montant de 2.50 € par élève pour une sortie cinéma le lundi 10 décembre pour deux classes de troisième, dans le cadre des cours d'espagnol.
7. Approbation des dons du foyer suivants :
  - 700 € pour l'intervention théâtre sur le harcèlement (dont 500 € de subvention département)
  - 40 € pour la sortie cinéma des 3<sup>e</sup>, dans le cadre des cours d'espagnol
8. Approbation de la durée d'amortissement de l'autolaveuse nouvellement acquise : 3 ans.
9. Autorisation de signature de renouvellement de Contrat pour la maintenance du parc de télécopieurs

### **III Questions diverses – Il n'a pas été reçu de questions diverses.**

#### ***Déroulement de l'ordre du Jour :***

Mme GIRAUDEAU vérifie le quorum qui est de 19 Membres ayant droit de vote. Explication aux élèves du mode de fonctionnement de vote (abstention, vote contre, vote pour).

#### **Préambule - fonctionnement des instances**

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté.

<b>Acte n° 1 /2018</b>		<b>Adoption de l'ordre du jour du CA du 06 11 2018</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 17/09/2018

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 17 09 2018.

<b>Acte n° 2 /2018</b>		<b>Approbation du compte rendu du CA du 17 09 2018</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

3. Installation des différentes installations – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

Mme QUIBEL demande s'il ne serait pas nécessaire de relire la liste des élus au CA.

Mme GIRAUDEAU explique que les élections ayant eut lieu elles font fois et il n'est donc pas nécessaire de perdre du temps à cet exercice. Mme MAYOU précise que 15 élèves se sont présentés cette années au CVC et qu'une réunion est fixée le jeudi 16 novembre à 17H30 au collège.

Il est présenté aux membres du conseil d'administration, la nouvelle composition des listes nominatives des différentes instances devant être installées pour l'année à venir. Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver ces différentes listes afin d'installer leur fonctionnement.

<b>Acte n° 3 /2018</b>		<b>Adoption des listes des instances décisionnelles</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

#### **I Actions éducatives et pédagogiques**

1. Approbation du protocole « Continuité des apprentissages et remplacement de courte durée »

Madame la Principale présente aux membres du conseil d'administration, le protocole de fonctionnement interne intitulé : « Continuité des apprentissages et remplacement de courte durée ». Ce dernier a été finalisé lors du conseil pédagogique du 24 09 2018

Mme Giraudeau explique en quoi consiste le protocole de remplacement : il s'agit des heures qui ne vont pas être assurées de manière prévisible : personnels en sortie, en formation, absences de courte durée. Elle explique qu'il est moins facile de remplacer des heures d'absences non prévues (au pied levé). Elle lit le protocole. Elle explique que la rétribution se fait à service fait.

Mme Quibel demande quels sont les principaux changements. Mme Giraudeau dit qu'il n'y avait pas de protocole ni d'organisation explicitée même si certaines heures RCD était assurées par une organisation ponctuelle et non explicite. Elle rajoute que les disponibilités sont visibles sur l'EDT partagé.

Mr Favier dit que le changement principal est désormais le volontariat de l'équipe enseignante pour la répartition des RDC.

Mme Giraudeau explique qu'elle ventile les besoins à l'ensemble de l'équipe pédagogique et que les professeurs se portent candidats. Elle explique que le protocole est difficile à mettre en place à cause du grand nombre de services partagés et à cause des classes partagées (cours de langue). Elle explique que c'est un processus administrativement contraignant (traçabilité et transparence).

Mme Quibel pose la question de la rémunération. Elle n'a pas changé et est conforme aux directives réglementaires.

Mme Giraudeau explique que l'essentiel est que les élèves aient cours (même si ce n'est pas la matière qui n'a pas été assurée) et qu'ils n'aient pas trop d'heures de trous (certaines matières ayant très peu de possibilités d'auto-remplacement : par ex l'EPS).

Mme Giraudeau explique que lors des voyages scolaires, les emplois du temps pourront être refondés pour mettre en place des projets qui viseront à mettre en place des compétences du Socle Commun hors groupe classe et avec d'autres enseignants que ceux de la classe.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'approbation du protocole « Continuité des apprentissages et remplacement de courte durée ».

Acte n° 4 /2018		Approbation du protocole « Continuité des apprentissages et remplacement de courte durée »					
19	Votants	18	Pour	0	Contre	1	Abstentions

## 2. Répartition définitive des IMP attribuées

Les membres du conseil d'administration ont été destinataires du tableau de répartition des I.M.P au titre de l'année scolaire en cours et validées lors de la campagne de remontée des services enseignants. Comme l'année précédente la dotation attribuée par l'Autorité académique est de 9 unités. Il a été acté avec les personnels enseignants lors du précédent conseil pédagogique d'attribuer à Mme Etiembre, une IMP au taux 1 et une IMP au taux 2 afin de rétribuer son pilotage du dispositif de remédiation au bénéfice des élèves en difficulté.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'exprimer leur avis sur cette répartition annuelle.

Avis n° 5 /2018		Répartition de la dotation des Indemnités pour Missions Particulières - Année 2018 - 2019					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

## 3. Fonctionnement des instances et finalisation du calendrier prévisionnel annuel 2018 – 2019.

- Il est finalisé les dates des réunions de concertation :
  - entre l'équipe de direction de l'établissement et les représentants des personnels enseignants au conseil d'administration (semaine 47. 31/01/2019, semaines 14 et 27)
  - entre l'équipe de direction de l'établissement et les représentants des parents d'élèves au conseil d'administration (semaines 3, 15,25)
- La date du conseil d'administration statuant sur le compte financier de l'exercice comptable 2018 est le : Lundi 18 Mars à 18h00.
- Lors de leur dernière entrevue du 22/10/2018 avec Mme la Principale, les représentants des parents d'élèves ont évoqué la question de la fête de fin d'année du collège. Sera - t - elle à nouveau organisée ? Sous quelle forme ?

Mme Giraudeau demande aux représentants des parents d'élèves et des professeurs des dates précises pour les rendez-vous prévus sur les semaines posées.

Mme Giraudeau évoque une question des parents sur la fête de fin d'année qui impacterait le calendrier de fin d'année. Elle évoque une possibilité de barbecue des 3ème. Mme Mayou souligne que pour qu'il n'y ait pas d'essoufflement il serait bien de continuer de la faire un an sur deux.

Mme Mayou précise que ça ne concerne pas le spectacle de fin d'année. La réservation de la salle Aristide Briand ayant été lancée pour fin mai début juin.

Mme Rabathel demande si une date est posée pour le goûter de Noël. Mme Mayou répond que c'est une question qui sera abordée au CVC lors de la prochaine réunion.

Les parents d'élèves demandent s'ils doivent être présents à la réunion du CVC et s'il est pertinent qu'il y ait des parents élus. Mme Mavilla leur répond qu'il serait très bénéfique qu'ils soient présents pour accompagner les projets du collège et que d'autres parents que les parents élus sont bienvenus.

4. Projet du Réseau d'Education prioritaire du collège et Démarche d'élaboration du Contrat d'Objectifs tripartite – Mise en œuvre de la concertation et calendrier annoncé.

Madame la Principale précise les éléments suivants :

- Le collège Pierre Joannon fait partie des établissements devant réaliser, en 2018-2019, son contrat d'objectifs tripartite.
- Un courrier de l'Autorité académique précise d'une part, que le diagnostic devra être en ligne au 07/11/2018 afin que ses représentants puissent en prendre connaissance. D'autre part un conseil pédagogique inter-degrés se déroulera le lundi 12 Novembre 2018 afin de pouvoir préciser au mieux :

- les objectifs recherchés,
- les indicateurs d'évaluation choisis
- et les actions à mettre en oeuvre.

- Enfin une première rencontre des équipes ( le vendredi 16/11/2018 de 09h00 à 11h00, à confirmer) permettra de dresser le bilan du précédent contrat d'objectifs, de valider le diagnostic de l'établissement et de déterminer les pistes de réflexion communes. Une seconde rencontre sera consacrée à la finalisation du nouveau contrat.

5. Règlement intérieur du collège – Observations et Recommandations de l'Autorité académique et derniers ajustements effectués.

Suite au dernier vote des membres du conseil d'administration relatifs aux différentes modifications du règlement intérieur, ce dernier a été transmis à l'autorité académique pour contrôle. Quelques observations et demandes de rectification et/ou précision ont été adressées à l'établissement.

Les membres du conseil d'administration ont été destinataires de cette nouvelle version. Les modifications effectuées ont été mises en évidence en utilisant une police de caractères de couleur bleu. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de faire part de leurs dernières observations.

Les membres du conseil d'administration se pronocent et adoptent l'ensemble de ces modifications du règlement intérieur, comme suit :

Acte n° 6 /2018		Adoption du règlement intérieur du collège P.Joannon en date du 06/11/2018					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

6. Convention d'accueil de Madame Juliette Mitanne, Etudiante en Master à l'Université Jean Monnet, dans le cadre d'un stage professionnel d'observation.

Madame MITANNE Juliette, étudiante à l' Université Jean Monnet de Saint Etienne, en MASTER 1 de SOCIODIDACTIQUE, CONTACTS DES LANGUES ET DES CULTURES a sollicité l'établissement, afin d'effectuer, dans le cadre de son référentiel de formation universitaire, un stage d'observation de 7h de séquences de cours en classe de 4ème.

Afin que ce stage puisse être validé par l'Université, il est obligatoire que ce dernier fasse l'objet d'une convention d'accueil de

l'intéressée, signée simultanément par l'université Jean Monnet et le collège Pierre Joannon.

Mme Rabathel s'interroge sur la pertinence de recevoir des informations personnelles surtout par rapport aux délégués élèves. Mme Giraudeau rappelle le droit de réserve des membres du CA et l'importance d'être en possession de toutes les informations pour statuer sur l'acceptation de la convention.

Mme Philis pose la question pour les stagiaires L3 qu'elle va recevoir. Mme Giraudeau demande si une convention a été passée directement entre le Rectorat et l'Université. Mme Philis répond qu'elle n'en a pas connaissance et elle précise qu'elle veut se renseigner.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Mme MITANNE à effectuer son stage au collège et par là même d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention afférente à cet accueil.

<b>Acte n° 7 /2018</b>		<b>Autorisation donnée au chef d'établissement pour la signature de la convention de stage d'observation de séquences de cours de Mme MITANNE Juliette, Etudiante à l'Université Jean Monnet de Saint Etienne.</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

## **II Organisation financière et comptable**

1. Délégation de signature donnée à Madame l'Adjointe Gestionnaire pour la signature des actes du chef d'établissement sur l'application DEMACT

Il est demandé aux membres du conseil d'administration

<b>Acte n° 8 /2018</b>		<b>Autorisation de délégation de signature au chef d'établissement à Madame l'Adjointe Gestionnaire pour la signature des actes du chef d'établissement sur l'application DEMACT</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Autorisation de signature de la convention AGASEF

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention d'intervention de l'association AGASEF auprès des classes de 4ème.

<b>Acte n° 9 /2018</b>		<b>Autorisation de signature donnée au chef d'établissement relativement à la convention devant être signée avec l'association partenaire agréé AGASEF</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

3. Autorisation de signature des contrats et marchés de l'année 2018/2019.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer les contrats et les marchés au titre de l'année 2018-2019.

<b>19Acte n° 10 /2018</b>		<b>Autorisation de signature donnée au chef d'établissement relativement aux contrats et aux marchés à signer relativement aux approvisionnements à effectuer sur l'année 2018-2019</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

4. Approbation du règlement des commissions fonds social

Madame la Gestionnaire présente une proposition de règlement de fonctionnement des commissions de fonds social. cette dernière est celle proposée aux établissements rattachés à l'Agence comptable du lycée Claude Lebois.

Mme Laurent demande s'il y a différents échelons. Mmes Moulin et Giraudeau répondent qu'il y a un barème. Mme Giraudeau montre le tableau des quotients et des pourcentages d'aides possibles.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver par leur vote ce règlement régissant la composition de la dite commission ainsi que ses principes de fonctionnement.

Acte n° 11 /2018		Approbation du règlement des commissions fonds social					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

5. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles modifiés pour les sorties théâtre 2018/2019 (5 € au lieu de 4 € voté au CA du 17.09.2018)

Madame la Gestionnaire présente le budget modifié concernant les sorties au Théâtre voté au conseil d'administration du 17 09 2018. La participation financière maximale des familles est arrêtée à 5€/ élève/ spectacle participant et non 4€.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver, par leur vote, ce nouveau budget de sortie et le montant de la nouvelle participation financière maximale des familles arrêtée à 5€/ élève/ spectacle.

Acte n° 12 /2018		Approbation du budget prévisionnel pour les sorties au théâtre et de la participation financière maximales des familles pour un montant de 5€/ élève/ spectacle					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

6. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles d'un montant de 2.50 € par élève pour une sortie cinéma, le lundi 10 décembre, pour 3 classes de troisième, dans le cadre des cours d'espagnol.

Madame la Gestionnaire présente le budget concernant une sortie cinéma devant se dérouler le 10/12/2018 pour deux classes de 3ème dans le cadre de l'enseignement de l'espagnol. La participation financière maximale des familles est arrêtée à 2.5€/ élève/ représentation.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver, par leur vote, ce budget de sortie et le montant de la nouvelle participation financière maximale des familles arrêtée à 2.5€/ élève/ représentation.

Acte n°13 /2018		Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles d'un montant de 2.50 € par élève pour une sortie cinéma.					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

7. Approbation des dons du foyer suivants :

- 700 € pour l'intervention théâtre sur le harcèlement (dont 500 € de subvention département)

Mme Rabathel s'étonne que tous les élèves de 4ème n'aient pas participé alors qu'ils auraient pu être concernés par le thème de l'intervention. Mme Mayou répond que c'est de la volonté des élèves et de leurs familles de ne pas participer, la sortie étant payante, elle n'était pas obligatoire. Mme Rabathel demande si le fort absentéisme était le même dans toutes les classes. Mme Mayou répond que c'était variable. Se pose la question pour l'année prochaine du financement intégral par le collège et donc sûrement de la réduction des classes impactées. Travail à faire sur la réception des sorties/interventions par les élèves. Mme Rabathel demande qui va payer pour les élèves absents > le collège.

- 49 € pour la sortie cinéma des 3°, dans le cadre des cours d'espagnol

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver, par leur vote, le don du foyer de 700€ pour le financement des représentations théâtrales jouées sur le thème du harcèlement et le don du foyer de 49€ pour le financement de la sortie au cinéma des élèves de 3ème du 10/12/2018 .

<b>Acte n° 14 /2018</b>		<b>Autorisation de percevoir un don du F.S.E du collège Pierre Joannon d'un montant de 700€</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

8. Approbation de la durée d'amortissement de l'autolaveuse nouvellement acquise : 3 ans.

Madame Moulin, Gestionnaire, explicite que tout bien d'équipement, acquis pour une valeur H.T de 800€ et plus, est considéré comme un bien immobilisé dont la valeur est inscrit à l'actif du bilan de l'établissement. La valeur vénale de tout bien se dépréciant au fur et à mesure des années d'utilistation, il est indispensable d'évaluer le montant de cette dépréciation annuelle appelée comptablement : l' amortissement.

Aussi il a été récemment acquis une nouvelle autolaveuse. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la durée de son amortissement à 3 ans (i.e que la valeur de ce bien au bilan sera égale à 0€ en 2021).

<b>Acte n° 15 /2018</b>		<b>Approbation de la durée d'amortissement de l'autolaveuse acquise à 3 ans.</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

9. Autorisation de signature du renouvellement de Contrat pour la maintenance du parc de télécopieurs

<b>Acte n° 16 /2018</b>		<b>Autorisation de signature de renouvellement de Contrat pour la maintenance du parc de télécopieurs</b>					
19	Votants	19	Pour	0	Contre	0	Abstentions

### **III Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 19h52**

A SAINT CHAMOND, le 09/11/2018.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
I.GIRAUDEAU	S.RABATHEL